

Les Femmes et la Commune de Paris

Pour le 150ème anniversaire de la Commune et la Journée des droits des femmes (8 mars), nous publions une adresse de citoyennes envoyée à la Commission exécutive de la Commune et publiée dans plusieurs journaux, notamment dans le Journal Officiel du 14 avril et dans Le Cri du peuple daté du 16 avril.

Considérant:

Qu'il est du devoir et du droit de tous de combattre pour la grande cause du peuple, pour la Révolution;

Que le péril est imminent et l'ennemi aux portes de Paris;

Que l'union faisant la force, à l'heure du danger suprême tous les efforts individuels doivent se fusionner pour former une résistance collective de la population entière, à laquelle rien ne saurait résister;

Que la Commune représente le grand principe proclamant l'anéantissement de tout privilège, de toute inégalité, — par là même est engagée à tenir compte des justes réclamations de la population entière, sans distinction de sexe, — distinction créée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sur lequel reposent les privilèges des classes gouvernantes;

Que le triomphe de la lutte actuelle, — ayant pour but la suppression des abus, et dans un avenir prochain, la rénovation sociale tout entière, assurant le règne du travail et de la justice, — a, par conséquent, le même intérêt pour les citoyennes que pour les citoyens;

Que le massacre des défenseurs de Paris par les assassins de Versailles exaspère à l'extrême la masse des citoyennes et les pousse à la vengeance;

Qu'un grand nombre d'entre elles est résolu, au cas où l'ennemi viendrait à franchir les portes de Paris, à combattre et vaincre ou mourir pour la défense de nos droits communs;

Qu'une organisation sérieuse de cet élément révolutionnaire en une force capable de donner un soutien effectif et vigoureux à la Commune de Paris, ne peut réussir qu'avec l'aide et le concours du gouvernement de la Commune;

Les déléguées des citoyennes de Paris demandent à la Commission exécutive de la

nationale, qui venait d'être élue au suffrage universel masculin.



Élisabeth Dmitrieff et Nathalie Lemel, elles fondèrent avec d'autres, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.

Commune:

1° De donner l'ordre aux mairies de tenir à la disposition des comités d'arrondissement et du Comité central, institués par les citoyennes pour l'organisation de la défense de Paris, une salle dans les mairies des divers arrondissements, ou bien, en cas d'impossibilité, un local séparé où les Comités pourront siéger en permanence;

2° De fixer, dans le même but, un grand local où les citoyennes pourraient faire des réunions publiques;

3° De faire imprimer aux frais de la Commune les circulaires, affiches et avis que les divers Comités jugeront nécessaire de propager.

Pour les citoyennes déléguées membres du comité central des citoyennes

Adélaïde Valentin, ouvrière;
Noémie Colleuille, ouvrière;
Marcand, ouvrière;
Sophie Graix, ouvrière;
Joséphine Pratt, ouvrière;
Céline Delvainquier, ouvrière;
Aimée Delvainquier, ouvrière;
Elisabeth Dmitrieff

Les femmes pendant la Commune de Paris se sont particulièrement impliquées, en vue notamment de l'amélioration de leurs droits, ainsi que leurs conditions de travail et de vie familiale. Elles occupent divers rôles actifs pendant ces événements et font de la Commune une étape importante sur le chemin de l'émancipation des femmes. Si le bilan de la Commune est limité en raison de sa courte durée, son héritage politique demeure important pour les femmes : la parité et des premières formes d'organisation structurées de femmes apparaissent pendant cette période. (Source https://fr.wikipedia.org/wiki/Femmes_dans_la_Commune_de_Paris)